



Information sur l'organistion d'un jeu par tirage au sort

Par **joyce_old**, le **11/07/2007** à **13:15**

bonjour,

je souhaite faire gagner un téléviseur lors d'une opération commerciale par tirage au sort. Faut il necessiaremment la présence d'un huissier et faut il également mettre en place un règlement pour ce jeu?

Y a t- il un délai pour le dépôt du règlement. Cela a t-il un coût ?

Dans ces conditions, pourriez vous m'indiquer les démarches à effectuer.

Merci pour vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **11/07/2007** à **22:24**

Bonjour.

Concernant le règlement du tirage au sort, vous devez obligatoirement le déposer chez un Huissier de justice.

En revanche, pour le tirage au sort, vous n'avez pas besoin de la présence d'un huissier même si la présence de ce dernier offre en quelque sorte une garantie supplémentaire.

Il n'y a pas, à ma connaissance de délais imposés pour l'enregistrement.

Concernant le coût, je ne sais pas précisément.

Maintenant, il existe un site internet qui propose de se charger (a votre place) de toute ses formalités moyennant rémunération bien évidemment (170 euros pour faire enregistrer un règlement.) www.reglement.net.